



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

**Circulaire administrative  
CACE/507**

Le 16 avril 2010

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet: Réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications  
(Services par satellite), Genève, 16 juillet 2010**

## **1 Introduction**

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 4 de l'UIT-R aura lieu à Genève, le 16 juillet 2010, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C (voir la Lettre circulaire [4/LCCE/101](#)).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. La session d'ouverture débutera à 9 h 30.

## **2 Programme de la réunion**

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 est reproduit dans l'Annexe 1.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 4 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg4/fr>

### **2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)**

Un projet de Recommandation révisée, élaboré par le Groupe de travail 4A à sa réunion de mars/avril 2010, est proposé pour adoption par la Commission d'études à sa réunion, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

Conformément au § 10.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5, le titre et le résumé du projet de Recommandation révisée sont donnés dans l'Annexe 2.

## **2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)**

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 3 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## **2.3 Décision concernant la procédure d'approbation**

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation pour approbation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

## **3 Contributions**

Les participants sont invités à fournir des contributions pour donner suite aux travaux de la Commission d'études 4. Ces contributions seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-5 et postées à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/md/R07-SG04-C/fr>. **La date limite de soumission des contributions est le vendredi 9 juillet 2010 à 16 heures UTC.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-5, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:  
[rsg4@itu.int](mailto:rsg4@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 4 dont vous trouverez les adresses sur le site:

[http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty\\_code=4](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=4)

## **4 Participation/Demande de visa**

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé à chaque Etat Membre/Membre de Secteur/Associé de désigner un coordonnateur chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés est disponible sur la page web **Delegate Registration and Member Information de l'UIT-R** à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/fr>.

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes:** 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## **Annexe 1**

### **Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications**

(Genève, 16 juillet 2010 à 9 h 30)

(Salle B, Tour de l'UIT)

- 1** Remarques liminaires
  - 1.1** Directeur du BR
  - 1.2** Président
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Compte rendu de la réunion précédente ([Document 4/115](#))
- 5** Examen des résultats des travaux des Groupes de travail
  - 5.1** Groupe de travail 4B
    - 5.1.1** Rapport analytique
    - 5.1.2** Projets de Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution 1, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
    - 5.1.3** Projets de Rapport
    - 5.1.4** Projets de Question
  - 5.2** Groupe de travail 4A
    - 5.2.1** Rapport analytique
    - 5.2.2** Projets de Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption a été notifiée (voir la Résolution 1, § 10.2.2 et 10.4)
    - 5.2.3** Projets de Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution 1, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
    - 5.2.4** Projets de Rapport
    - 5.2.5** Projets de Question
  - 5.3** Groupe de travail 4C
    - 5.3.1** Rapport analytique
    - 5.3.2** Projets de Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution 1, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
    - 5.3.3** Projets de Rapport
    - 5.3.4** Projets de Question

- 6** Examen des résultats des travaux du Groupe de travail par correspondance sur les systèmes du SNRS
- 7** Liaison avec d'autres Commissions d'études et organisations internationales
- 8** Documents soumis par le Bureau des radiocommunications
- 9** Examen du programme de travail futur et du calendrier des réunions
- 10** Divers

V. RAWAT  
Président de la Commission d'études 4  
des radiocommunications

## **Annexe 2**

### **Titres et résumés du projet de Recommandation révisée proposé pour adoption à la réunion de la Commission d'études 4**

#### **Groupe de travail 4A**

Projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1003-1

Doc. 4/122

#### **Protection de l'environnement de l'orbite des satellites géostationnaires**

##### **Résumé**

La Recommandation UIT-R S.1003-1 a été adoptée il y a plus de 10 ans. Depuis lors, le développement et la mise en oeuvre des réseaux du service fixe par satellite sur l'orbite des satellites géostationnaires ont considérablement évolué. En outre, les débris de satellites ou de leurs lanceurs, qui risquent d'avoir des conséquences graves, suscitent des préoccupations croissantes. En conséquence, il a été jugé opportun de réexaminer cette Recommandation, en vue de la mettre à jour.

La Recommandation a été mise à jour afin d'inclure un domaine d'application et des références destinés à donner une meilleure définition des orbites de dégagement, et d'attirer l'attention sur le fait qu'il y a de plus en plus de débris dus à des fragments résultant de l'accroissement du nombre de satellites et des lanceurs qui leur sont associés.

### **Annexe 3**

#### **Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C qui précèdent la réunion de la Commission d'études 4 et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis**

##### **Groupe de travail 4A**

- Méthode de traitement statistique des crêtes des lobes latéraux d'antennes de station terrienne (avant-projet de Recommandation révisée UIT-R S.732).
- Puissance surfacique de référence pour le service de radiodiffusion par satellite dans la bande 21,4-22,0 GHz dans les Régions 1 et 3 (avant-projet de Recommandation révisée UIT-R BO.1776).
- Techniques de compensation de l'affaiblissement dû à la pluie pour les systèmes du service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences comprises entre 17,3 GHz et 42,5 GHz (avant-projet de Recommandation révisée UIT-R BO.1659).
- Critères de partage intraservice applicables aux systèmes OSG du SRS dans la bande 21,4-22,0 GHz dans les Régions 1 et 3 (avant-projet de Recommandation révisée UIT-R BO.1785).

##### **Groupe de travail 4B**

- Techniques de transmission multiporteuses pour les systèmes à satellites (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R S.[MULTI-CARRIER]).
- Techniques de transmission multiporteuses MROF et AMRC pour les systèmes à satellites (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R S.[MULTI-CARRIER (MROF et AMRC)]).
- Fourniture de la qualité de service entre les couches dans les réseaux à satellite IP (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R S [CROSS\_LAYER]).

##### **Groupe de travail 4C**

- Description des systèmes et réseaux du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre et espace-espace) et caractéristiques techniques des stations spatiales d'émission fonctionnant dans les bandes 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz (avant-projet de Recommandation révisée UIT-R M.1787).
- Utilisation du service mobile par satellite (SMS) pour l'intervention et les secours en cas de catastrophe (avant-projet de Recommandation révisée UIT-R M.1854).
- Modèle d'évaluation pour les brouillages par impulsions causés par des sources radioélectriques autres que le service de radionavigation par satellite aux systèmes et réseaux du service de radionavigation par satellite fonctionnant dans les bandes 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz et 5 010-5 030 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT R M.[PULSE\_EVAL]).
- Caractéristiques et critères de protection des stations spatiales de réception et caractéristiques des stations terriennes d'émission du service de radionavigation par satellite (Terre vers espace) fonctionnant dans la bande 5 000-5 010 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[E-S TX+RX]).
- Caractéristiques et critères de protection des stations terriennes de réception et caractéristiques des stations spatiales d'émission du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 5 010-5 030 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[S-E RX+TX]).